

Académie de POITIERS
COLLEGE FONTBRUANT
15 rue du Collège
17250 SAINT-PORCHAIRE
ce.0170055t@ac-poitiers.fr
Tél. : 05.46.95.60.47
Fax : 05.46.95.60.17

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration
Date : Mardi 16 Mai 2017

Année scolaire : 2016-2017
Numéro de séance : 5
Date de transmission de la convocation aux membres : 09/05/2017
1^{ère} convocation (oui/non) : 09/05/2017
2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M. CATROU Rémy
Secrétaire de séance : CUSSAC Géraldine
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Ordre du jour

I – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE DE L'ETABLISSEMENT

- 1.1 – Projet Educatif "Abbaye de Trizay"
- 1.2 – Point sur la réflexion menée sur le Règlement Intérieur
- 1.3 – D.N.B.
- 1.4 - I.M.P..

II – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

- 2.1 – Séjour Ski (remboursement)
- 2.2 – Décisions Budgétaires Modificatives pour information
- 2.3 – Convention Agence Comptable
- 2.4 – Tarifs demi-pension
- 2.5 – Répartition des crédits globalisés
- 2.6 – Point sur les travaux

III – QUESTIONS DIVERSES

A déposer au Secrétariat 48 heures avant la date du conseil

Annexes [nombre – titre] :

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Mardi 16 MAI 2017

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P ^[α]	A ^[α]	E ^[α]	Nom - Prénom	P ^[α]	A ^(*)	E ^[α]
ADMINISTRATI ON	Chef d'établissement	CATROU Rémy	x						
	Gestionnaire	DECROUY Brigitte	x						
	C.P.E.	BOLAFFI Isabelle	x						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	DOUBLET Michel SEGUIN Brigitte	x		x				
	Groupement de communes								
	Commune siège	GUILBAUD Christiane			x				
	Commune siège	GRENON Jean-Claude	x						
PERSONNALITE QUALIFIEE									
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BONNEUIL Laurent	x						
		COCU Samuel	x						
		AMARAL Héléna	x						
		DEBORDE Gaëlle	x						
		LEGRAND Nathalie			x				
		RIFFAUD Mylène	x						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	DELANNOY Geneviève			x				
		TOURET Angélique	x						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	FAURE Yannick			x				
		VAROQUI Claudine			x	MESLIN Emmanuel	x		
		DERQUENNE Aurélie	x						
		CUSSAC Géraldine	x						
		RAIMBERT Cathy	x						
		FAYNET Hélène	x						
	Elèves	CARVALHO Théo	x						
		GANNE Erwan	x						

[α] P : 18 Présents - A : Absent - E 6 Excusés (dont 2 Rpt)

Compte-rendu des débats

A 18h 00, le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance du Conseil d'Administration en remerciant tous les membres ayant répondu à la convocation du 09/05/17.

Le Procès Verbal du Vendredi 17 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour abondé des points 1.3 "DNB", 1.4 "IMP" et 2.6 "Point sur les travaux" est accepté à l'unanimité.

Mme CUSSAC Géraldine se propose comme Secrétaire de séance : proposition acceptée par le C.A.

I- VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE DE L'ETABLISSEMENT

Pour information, la demande d'un poste d'adjoint est parvenue à la direction académique et a été adressée par la voie hiérarchique à Mme la Rectrice. M CATROU informe le conseil qu'il la rencontrera pour présenter sa lettre de mission le 8 juin 2017 et nous informera en retour. Les professeurs ont réalisé et envoyé une motion pour appuyer cette demande.

Nous sommes passés au premier rang des collèges en attente, puisque nous serons à la rentrée le seul établissement de plus de 500 élèves sans adjoint de direction.

1.1 -Projet éducatif »Abbaye de Trizay »

C'est un projet artistique proposé par le secteur de jeunesse de la CDC (Communauté De Commune), à raison de 6h d'intervention par classe (3h au collège, 2h sur le site plus une visite de l'abbaye). Le coût de ce projet pour l'établissement ne s'élève qu'à 400€ grâce à ce partenariat et à une participation financière de la D.R.A.C. Il concerne tous les élèves de 5^{ème}. Nous répondons toujours présents pour des partenariats avec le secteur jeunesse qui fourmille de bonnes idées.

1.2 -Point sur la réflexion menée sur le règlement intérieur

Un gros travail de réécriture du règlement intérieur, devenu obsolète, est en cours, accompagné de recherches sur les textes de références et les circulaires. Il ressort que notre règlement ne correspond en rien à la demande institutionnelle.

Les délégués des élèves ont travaillé avec Mmes BOLAFFI et CUSSAC lors des C.V.C (Comité Vie Collégienne) et il ressort une nécessité de clarification et de simplification.

M FAURE représentant F.C.P.E et Mme CUSSAC représentante P.E.E.P ont rencontré M CATROU pour lui présenter l'aboutissement du travail du groupe parents. M CATROU les remercie pour la qualité de leur travail et leurs réflexions fines. Une des questions abordée est le paragraphe concernant l'E.P.S et la gestion des dispenses de sport. Il y a un texte réglementaire qui légifère et doit être présent dans le règlement. M CATROU rappelle que les professeurs de sport sont des gens bienveillants et aptes à évaluer les capacités physiques des élèves.

Les professeurs se sont réunis et réfléchissent encore. Certains sujets posent encore questions entre autre la conduite avec le téléphone portable.

La demande des parents est que le règlement intérieur soit rapidement terminé, pour un vote au CA de juin et une application dès la rentrée 2017/2018. C'est l'objectif, il sera voté et envoyé à l'imprimeur pour être inséré dans le carnet de liaison.

Compte-rendu des débats

1.3 - D.N.B

Normalement M CATROU devrait présenter au CA, pour vote d'approbation, le jury de l'oral du D.N.B qui aura lieu le vendredi 2 juin 2017 (établissement centre d'examen ce jour là seuls les 3^{ème} seront présents dans l'établissement décision prise au CA du 23/01/2017).

Le jury comprendra deux enseignants de deux disciplines différentes et il aura au total 11 jurys. M CATROU les présentera au dernier CA puisqu'ils ne sont pas encore constitués.

M CATROU a reçu l'organisation nationale des deux jours d'épreuves écrites du DNB. Il ressort un énorme problème : les épreuves du jeudi ont lieu de 13h30 à 16h45, et du vendredi de 9h00 à 16h30 (pour les élèves ayant un handicap l'épreuve commencent 30 minutes avant et finit 30 minutes plus tard). De plus le vendredi après les épreuves, le chef d'établissement doit distribuer les affectations pour la poursuite de scolarité aux élèves. Ces horaires ne sont pas compatibles avec les horaires du transport scolaire.

Les parents d'élèves feront un courrier au Conseil Départemental pour demander que les horaires soient décalés. Mme SEGUIN en prend note.

1.4 – I.M.P.

M CATROU sollicite l'autorisation du Conseil d'Administration d'avoir la liberté de repartir les IMP (indemnités pour missions particulières) selon les modalités de l'an passé.

Il donnera le détail au CA du mois de juin.

Vote :

Le C.A. donne son autorisation à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

II- VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 -Séjour au ski (remboursement)

Pour rappel, le séjour a été écourté pour raison de maladie. La direction du chalet a accepté de faire une remise commerciale de 1 638.65 € TTC ce qui fait une différence de 25.21€ par élève. Le CA doit voter la différence de tarif du voyage pour que la gestionnaire puisse effectuer le remboursement selon les modalités choisies par les familles (remboursement sur carte de restauration, don au FSE, don à la caisse de solidarité)

Vote :

Le CA. accepte à l'unanimité la différence de tarif.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Compte-rendu des débats

2.2 -Décisions Budgétaires Modificatives

La Gestionnaire présente les Décisions budgétaires pour information.

Reliquat 2016 :

F.C.S.H (S.R.H)	1 186,95 €
Travaux du propriétaire (S.R.H)	500,00 €
Travaux du propriétaire (A.L.O)	291,00 €
Caisse de Solidarité	441,90 €
F.S.C	10 480,42 €
Manuels scolaires	0,69 €
S.I.V.U	1 906,41 €

Le fond social collégien a été exceptionnellement bien approvisionné cette année. M CATROU et Mme DECROUY rappellent à l'intention des parents, qu'ils doivent faire passer le message aux familles qu'elles n'hésitent pas à demander de l'aide quand un besoin se fait sentir.

2.3 -Convention Agence Comptable

L'article 4 de la convention a été modifié, maintenant Mme DECROUY est autorisée à déposer des espèces à la trésorerie de Saint-Porchaire au lieu de se déplacer à Palissy. Cette convention sera revotée en septembre suite à la mutation du Chef d'Établissement.

Vote :

Le CA. accepte à l'unanimité le dépôt des espèces à la trésorerie de St Porchaire.
RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

2.4 -Tarifs de demi-pension

Les tarifs de la demi-pension sont votés par le Conseil Départemental.

Les tarifs élèves passent de 3.02€ à 3.07€, et de 4.30€ à 4.40€ pour les externes.

Mme DECROUY précise avoir appliqué la même augmentation pour les commensaux, une augmentation de 0,10 € sauf pour la catégorie C qui n'augmentera que lorsque le prix du repas sera identique à celui d'un demi-pensionnaire .

Catégorie C : 3,10 €

Catégorie B : 4,40 €

Catégorie A : 5,20 €

Repas exceptionnels : 6,60 €

Vote :

Le CA. adopte à l'unanimité les tarifs de demi pension.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Mme DECROUY informe le conseil qu'elle a effectué une simulation dès le mois d'avril concernant l'achat de manuels indispensable au vu des effectifs de la rentrée 2017/2018.

Compte-rendu des débats

2.5 - Répartition des crédits globalisés

Ils seront présentés ultérieurement Mme DECROUY n'ayant pas reçu les documents.

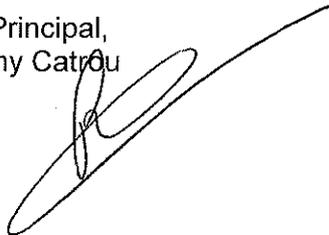
2.6 – Point sur les travaux

Finition du bloc sanitaire temporaire. Le Conseil Départemental a tenu ses engagements dans l'avancement des travaux de connexion au réseau. Mme SEGUIN annonce la fin des travaux la semaine prochaine.

M CATROU a relancé M BLUMEREAU pour les travaux d'agrandissement, deux divisions en plus l'an prochain et plus la rentrée suivante.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h 30.

Le Principal,
Rémy Catrou



La Secrétaire de Séance,
Géraldine Cussac

